Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Krepublière izh Argoat REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2024 Reçu en préfecture le 04/12/2024

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU **KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le neuf septembre deux mille vingt-quatre se sont réunis à la salle du la foyer municipal de PLOUGUERNEVEL, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Madame	Annie	BENION	Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	Présente
Monsieur	Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	
Monsieur	Claude	BERNARD	Titulaire	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Monsieur	Baptiste	LE ROUX	Suppléant	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Monsieur	Eric	BERNARD	Titulaire	DUAULT	Absent
Monsieur	Eric	LE ROUX	Suppléant	DUAULT	Absent
	En attente de n	omination	Titulaire	LOHUEC	-
Monsieur	Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	Absent
Monsieur	Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	Présent arrivé à 10h40
Monsieur	Dominique	HUON	Suppléant	MAEL-PESTIVIEN	
Monsieur	Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	Présent
Monsieur	Pierre-Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	
Monsieur	Daniel	CORNÉE	Titulaire	ROSTRENEN	Absent excusé
Madame	Nolwenn	BURLOT	Suppléant	ROSTRENEN	Absent excusé
Monsieur	Alain	CUPCIC	Titulaire	KERGRIST-MOELOU	Absent excusé
Madame	Denise	DUNCANSON	Suppléant	KERGRIST-MOELOU	Absente
			Titulaire	TREOGAN	-
	En attente de n	omination	Suppléant	TREOGAN	-
Monsieur	Christian	DAVID	Titulaire	SAINT-NICODEME	Présent
Monsieur	Eric	GUYOMARD	Suppléant	SAINT-NICODEME	
Madame	Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN-LEHART	Présente
	En attente de n		Suppléant	SENVEN-LEHART	-
Madame	Véronique	DILLASSER	Titulaire	PLOURAC'H	Absente excusé
Monsieur	Alain	Le Coant	Titulaire	PLOURAC'H	Présent
Monsieur	Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	Présent
Monsieur	Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	1 1000110
Monsieur	Georges	GALARDON	Titulaire	SAINTE-TREPHINE	Présent
Monsieur	Richard	LE DREFF	Suppléant	SAINTE-TREPHINE	1 1000110
Monsieur	Raymond	GÉLÉOC	Titulaire	ROSTRENEN	Absent excusé
Monsieur	David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Monsieur	Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	Absent
Monsieur	Benoit	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	Absent
Monsieur	Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	Présent
Madame	Vanessa	LE BARON	Suppléant	PAULE	1 1000110
Monsieur	Rémy	GUILLOU	Titulaire	PLOUISY	Absent excusé
Monsieur	Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	Absent
Monsieur	Hubert	HINAULT	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Présent
Monsieur	Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	1 Tesent
Monsieur	Michel	HUBY	Titulaire	KERPERT	Présent
Monsieur	Jean-Claude	MAHE	Suppléant	KERPERT	
Monsieur	Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	Présent
Madame	Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	
Madame	Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	Présente
Monsieur	Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	
Madame	Catherine	BOUDIAF	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présente
	En attente de n			ST-NICOLAS-DU-PELEM	
Monsieur	Jacques	LAMBERT	Titulaire	SAINT-SERVAIS	Présent
Monsieur	Mickael	LE CERF	Suppléant	SAINT-SERVAIS	
Madame	Bernadette	LE BOËDEC	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Présente
Monsieur	Jean-Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
Madame	Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Absente excusée
Monsieur	Jean-Pierre	TROQUIER	Suppléant	MAEL-CARHAIX	Absent
Monsieur	Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Absent excusé
Monsieur	Alexandre	PETIT	Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
			Supplount	5 : 5 5 6 1 ELEIM	

Reçu en préfecture le 04/12/2024

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Publié le 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU P

Monsieur	Nicolas	LE CAROFF	Titulaire	LE MOUSTOIR	Présent
Monsieur	Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	
Monsieur	Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	Absent excusé
Madame	Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	Présent
Monsieur	Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Présent
Monsieur	Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL-CARHAIX	
Madame	Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absente excusé
Madame	Corinne	LE BIHAN	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absente
Monsieur	François	LE QUEFFRINEC	Titulaire	CALLAC	Absent
Monsieur	Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	Absent
Monsieur	Guy	LE YOUDEC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Présent
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	
Monsieur	Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	Absent
Monsieur	Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	Absent
Monsieur	Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Présent
Monsieur	Raoul	RIOU	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	
Madame	Gwen	LUCAS	Titulaire	SAINT-CONNAN	Présente
Monsieur	Michel	LE BARS	Suppléant	SAINT-CONNAN	
Monsieur	Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	Présent
Monsieur	Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	
Madame	Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Absente
Madame	Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Absente
Monsieur	Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	Absent
Madame	Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	Absente
Madame	Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Absente excusée
Madame	Marie-José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	Absente
Monsieur	Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	Présent
	En attente de n	omination	Suppléant	LANRIVAIN	
Monsieur	Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	Présent
Monsieur	Xavier	CERTAIN	Suppléant	GOUAREC	
Monsieur	Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	Absent excusé
Monsieur	Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	Présent
Monsieur	Jean-Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	Présent
Madame	Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	
Madame	Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	Présente
Monsieur	Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	
Madame	Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	Absente
Madame	Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	Absente
Monsieur	Gilles	THOMAS	Titulaire	PLUSSULIEN	Absent
Monsieur	Daniel	LE MOIGNE	Suppléant	PLUSSULIEN	Absent
Monsieur	Pierre-Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	Absent excusé
Monsieur	Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	Présent
Monsieur	Jean-Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	Absent excusé
Monsieur	Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Monsieur	J-Christophe		Titulaire	GLOMEL	Présent
Madame	Christine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	
Monsieur	Jacques	TROËL	Titulaire	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Absent excusé Procuration à A. KERBIRIOU
Monsieur	Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Absent
Madame	Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	Présente
Madame	Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	

Assistaient également : Louise BUHÉ, Thomas PARIS et Nathalie POCHIC (SMAEP KBA)

Madame Annette RAIMONDO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégués en exercice : 52

Présents : 30 puis 31 (après la première délibération)

Votants: 31 puis 32

Quorum à atteindre : 27 présents. Le quorum est atteint.

Par mail du 07 octobre 2024, Monsieur GILLET Thierry observe qu'il était noté présent sur ce PV alors qu'il était absent. Cette erreur est modifiée, le nombre de présent étant bien 31 (compte fait sur la base des émargements).

Pour preuve, les pages d'émargement seront jointes à ce compte-rendu.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Krl

Envoyé en préfecture le 04/12/2024 Recu en préfecture le 04/12/2024

epubliéneizh Argoat REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DE

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES **DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE**

Lors du Bureau du 22 août 2024 Monsieur le Président a été autorisé à signer :

- Un contrat d'assurance multirisques patrimoines et responsabilité civile élus et agents ainsi qu'une police « mission collaborateur », auprès de Groupama, pour un montant de 9 230.00 € HT annuel.
- Une convention de servitude à Laniscat.
- Un marché de réhabilitation de trois stations secteur Centre-Bretagne, avec l'entreprise ETANDEX pour un montant de 254 000.00 € HT soit 304 800.00 € TTC,
- Un marché d'optimisation de l'usine de Mézouët, avec l'entreprise SAUR, pour un montant de 337 570.00 € HT soit 405 084.00 € TTC,
- Un marché de travaux CVM secteur Argoat, avec l'entreprise LE DU, pour un montant de 395 625.25 € HT soit 474 750.30 € TTC,
- Une convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage, avec le SDAEP 22, sur les secteurs de Goas Caer et Goarem Baler à Bulat-Pestivien, pour un montant de 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC,

Ce même Bureau a fait un point sur les différents travaux et dossiers en cours :

- Un point financier et un point sur la qualité de l'eau ont été présentés,
- Les membres présents ont été informés de la fermeture de la plateforme de demandes de subventions de l'agence de l'eau pour la fin de l'exercice 2024, un calendrier pour optimiser l'aspect financier de certains projets a été établi.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES **DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL**

Depuis le Comité Syndical du 04 juillet 2024, Monsieur le Président a signé :

- Un devis de 24.49€ HT (29.39€ TTC) avec ORANGE pour la fourniture d'un téléphone portable supplémentaire destiné au technicien ;
- Trois devis avec la SAUR : de 11 638.00€ HT (13 966.00€ TTC) pour la dépose et la repose d'une fosse à Gouarec, rue du 19 Mars 1962 ; de 2 303.00 € HT (2 763.60 € TTC) pour l'installation d'un débitmètre électromagnétique à St-Maudez et de 11 297.00 € HT (13 556.40 € TTC) pour la mesure de niveau et le renouvellement de la télégestion de 8 réservoirs (Miniou, Cristivel, St-Delon, Grannec, Kervougard, Golledic, St-Gilles, Kerjobic).
- Un devis de 16 900.00 € HT (20 280.00 € TTC) pour la maîtrise d'œuvre des réservoirs de Beffou avec l'entreprise NTE,
- Deux devis pour l'inauguration de la CAG à Plévin : un devis de 610.00 € HT (732.00 € TTC) pour un barnum avec l'entreprise ANIM'LOC et un autre de 1 134.09 € HT (1247.50 € TTC) pour le traiteur HDMS Thierry Gastronomie,
- Un devis de 24 850.00 € HT (29 820.00 € TTC) pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des réservoirs de Saint-Delon à Bon-Repos-Sur-Blavet avec l'entreprise IRH,
- Un devis d'études hydrogéologiques et agroenvironnementales pour la révision du périmètre de protection du captage de Saint-Maudez de 27 230.00 € HT (32 676.00 € TTC) avec le bureau CALLIGEE,
- Un devis de 529.00 € HT (634.80 € TTC) avec l'entreprise ENSEIGNE DU MINIOU pour 23 plaques de signalétiques des puits du syndicat,
- Un engagement de formation de 176.00 € HT (=TTC) avec le CDG 22 pour une formation de mise en œuvre et conduite des entretiens professionnels.

Deux demandes de formation « Notion de base : eau potable » du CNFPT ont été validés par le Président, les agents concernés attendent la réponse, de l'organisme, validant leurs participations.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 04 juillet 2024,
- Rapport d'Activité Délégataire secteur Argoat
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau secteur Argoat

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Publié le tregistre des deliberations du comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite syndical et des decisions du Propins de la comite de la co

- Point sur la qualité de l'eau
- Budget supplémentaire 2024
- Délégation de Service Public (DSP) secteur Argoat :
 - Rapport de la commission d'ouverture des plis,
 - Rapport fixant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat, 2.
 - Projet de contrat et de règlement du service. 3.
- **Questions diverses**

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kraegistre des deliberations du comite syndical et des de

Public le izh Argoat ISIONS DU PRESIDENT ID : 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

PROJET DE PROCES-VERBAL

1- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 04 JUILLET 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, Approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 4 juillet 2024.

2- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2023 VEOLIA

<u>Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2023 pour le contrat du secteur de l'Argoat</u>

Le Président présente au Comité Syndical le rapport 2023 du délégataire Véolia comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Chaque contrat de délégation de service public correspondant à chaque ancien syndicat ont fait l'objet de rapports séparés présentés lors du dernier comité du 4 juillet 2024, les contrats correspondant aux secteurs de Centre Bretagne-Pelem, St-Maudez-Gouarec, Rostrenen et Plouguernével.

SECTEUR	ARGOAT
CHIFFRES CLES	
Volumes produits	75 058 m ³
	+ 22 884
Volumes importés	596 039 m³
	-66 752
Volumes exportés	81 495 m ³
	-30 796
Volumes distribués	589 602 m ³
	-13 072
Indice linéaire de perte (m³/km/j)	0.59
	+0.01
Taux d'analyses bactériologiques	100%
conformes	Stable
Taux d'analyses physico-chimiques	100 %
conformes	+ 4 %
Nbre de fuites réparées :	45
	+22

Le Comité Syndical,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants moins un contre de Catherine ROUXEL,

donne acte de la présentation du rapport 2023 du délégataire Veolia pour le secteur de l'Argoat.

3- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2023 – SECTEUR ARGOAT

Voir en annexe : fiche l'Inf'eau du secteur de l'Argoat.

Mr le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme pluriannuel d'intervention doit lui être annexée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté

Publié le

Recu en préfecture le 04/12/2024

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU F

à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

SECTEUR	ARGOAT
TERRITOIRE	13 communes
	8 500 Hab.
EXPLOITATION	VEOLIA +44 ab.
	4 378 abonnés
PRODUCTION	1 captage
	Importation
DISTRIBUTION	585 Km
	442 757 m³ conso -15 011 m³ Rendement 81,1 % -1,6 %
PRIX	350,86 €/120m³

Après présentation des rapports, le Comité Syndical à l'unanimité,

 Donne acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Kreiz Breizh Argoat, secteur de l'Argoat. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Cette présentation a amené les conseillers syndicaux à s'interroger sur les impayés en augmentation et les solutions à ces situations.

Monsieur Corentin LESAUVAGE, de Veolia, a rappelé qu'il n'était pas mis en place de fermeture des compteurs d'eau aux foyers rencontrant des difficultés de paiement. Les chargés de clientèle, rencontrant les usagers concernés, orientent vers un accompagnement dans le paiement.

Madame Louise BUHE rappelle que des aides financières sont inscrites dans les DSP.

Sur le secteur de l'Argoat, les « chèques eau » seront mis en place à partir de 2025 et le « Pass'Eau » est actif sur les secteurs Centre-Bretagne/Pélem de la DSP SAUR. À la suite de nos sollicitations auprès des mairies, il est souligné qu'aucun dossier n'a été retourné, à ce jour.

Madame Gwen LUCAS demande à préciser la différence entre les compteurs renouvelés et les compteurs inactifs. Monsieur Corentin LESAUVAGE explique qu'un nombre de compteurs à renouveler est inscrit dans la DSP, il avait été constaté un retard sur le renouvellement de compteurs sur la période de 2020-2022 et celui-ci a été rattrapé pour atteindre un total de 400. Les compteurs inactifs sont nombreux sur le secteur de l'Argoat en lien avec la démographie du territoire qui a vu sa population décroitre fortement depuis longtemps. Sur ce constat, Monsieur Jean-Yves ROLLAND, Vice-Président pour ce secteur, Maire de Callac, le rejoint, les compteurs inactifs sont liés aux résidences abandonnées.

4- POINT SUR LA QUALITE DE L'EAU

Un point sur la qualité de l'eau global à l'échelle du syndicat est réalisé. Cette présentation est disponible via le powerpoint projeté en séance.

Ce point n'amène pas à délibération.

À la suite de la présentation, les premières questions ont porté sur la présence des PFAS, polluants éternels.

Madame Annie BENION interroge sur la disparition des PFAS dans le milieu naturel. La réponse apportée par Mme BUHE Louise, responsable des services et Monsieur Alain KERBIRIOU,

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kr registre des deliberations du comite syndical et des de

Envoyé en préfecture le 04/12/2024 Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le Zh Argoat

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Président, est que les PFAS ne sont pas éliminés dans le milieu naturel, ils sont toujours présents car ils sont liés à une pollution des sols et des eaux.

Des limites de qualité dans l'eau sont à respecter et sont très surveillées par l'ARS Bretagne.

Monsieur Sébastien L'HERMITE fait part du sentiment du monde agricole des efforts conséquents à réaliser et que la réponse apportée aux autres organismes pollueurs comme la Région doit être la même que pour le monde agricole. Il lui semble nécessaire d'effectuer un travail de coopération avec les agriculteurs concernés par les périmètres de protection de captage.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat s'inscrit dans cette démarche. Cependant, l'objectif principal de son activité est de délivrer une eau de qualité sans polluants. Il a été démontré à plusieurs reprises que des opérations préventives sont toujours moins onéreuses que des opérations curatives.

Concernant la problématique PFAS à Rostrenen, le syndicat est en lien avec l'ARS et la police de l'eau pour résoudre ce problème.

Madame ROUXEL Catherine souhaite des précisions sur la présence de CVM à différents secteurs du réseau syndical, autant en secteurs DSP SAUR que DSP Veolia. Elle demande des précisions sur les moyens mis en place pour lutter contre ceux-ci.

Monsieur le Président et Madame BUHE Louise soulignent que le sujet de la lutte contre la présence de CVM dans le réseau syndical est une question importante pour laquelle des crédits budgétaires en investissement sont engagés chaque année. Le secteur de Bulat-Pestivien est particulièrement concernés car les réseaux sont anciens en PVC avec la présence d'une topographie importante et un habitat morcelé. Dans certains secteurs du syndicat, des purges automatiques ont été installées mais cela induit une perte d'eau. Cetta action de purge est nécessaire pour la qualité de cette eau mais induit une perte écologique et économique pour le syndicat.

Monsieur Sébastien L'HERMITE interroge sur la pertinence de l'usage du charbon actif dans la lutte contre les métabolites. Madame BUHE Louise explique que les filtres à charbon actif ont une action filtrante sur les métabolites et les PFAS. Cependant, un suivi régulier des capacités de filtration est nécessaire car son pouvoir filtrant diminue. Le charbon actif est habituellement renouvelé une fois par an.

Concernant les périmètres de protection des captages, Madame ROUXEL Catherine interroge sur la modification des arrêtés préfectoraux en lien avec ces nouvelles problématiques écologiques concernant la qualité de l'eau. Madame BUHE Louise rappelle que ces arrêtés préfectoraux indiquent les différentes zones de protection des captages et activités autorisés. Par exemple, le périmètre de St-Symphorien a été proposé en 0-phyto sur l'ensemble des zones.

Monsieur le Président, Alain KERBIRIOU, ajoute que les différentes démarches de révision de périmètres de protection intègrent des études hydrologiques et agro-environnementales et peuvent amener à des modifications, si nécessaire.

À la suite de la question de Monsieur Yoannes BRATTINGA, il est rappelé que l'ensemble des arrêtés sont consultables sur le site internet de l'ARS Bretagne : https://carteaux.atlasante.fr

Monsieur le Président souligne que les recommandations de l'ARS Bretagne sur la qualité de l'eau sont suivis très scrupuleusement par le syndicat. Sur la demande de l'ARS Bretagne le site de Coadernault, dépassant les limites de qualité de PFAS, a dû être temporairement fermé. La zone de pollution a été repérée. Les premières réunions, pour résoudre ce problème, sont déjà fixées. Monsieur HUBERT Hinault et Monsieur Jean-Yves ROLLAND questionne sur la raison de cette pollution et les possibles solutions. Madame BUHE Louise répond que ce sont des eaux de ruissellement chargées en PFOS. Le puit identifié ne peut pas être isolé car gravitairement les eaux de ruissellement se retrouveraient dans les puits suivants.

Monsieur le Président conclut que ces polluants éternels ont un coût curatif important pour le syndicat dû aux travaux nécessaires.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU F

Monsieur le Président expose que différentes opérations de reprises d'antécédents en comptabilité ont été réalisés depuis le début de l'exercice 2024.

Le résultat de ces différentes tâches comptables sont des dépenses et des recettes supplémentaires à inscrire au budget.

Un document annexe joint présente les lignes comptables se voyant modifiées.

Pour rappel, l'équilibre dépenses – recettes du Budget primitif 2024 était :

Budget Prévisionnel 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
RECETTES	2 955 157.00	3 556 410.76	
DEPENSES	2 955 157.00	3 556 410.76	

Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré.

Après vote à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°1 2024 telle que présentée au document annexe et note le nouvel équilibre budgétaire.

Budget 2024	Fonctionnement	Investissement
RECETTES	2 972 707.00	3 707 745.07
DEPENSES	2 972 707.00	3 707 745.07
Par rapport au BP 2024	+ 0.59 %	+ 4.26 %

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - SECTEUR ARGOAT

Monsieur le Président rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public d'eau potable. Le rapport final du Président, le rapport de la commission et le projet de contrat de délégation ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Président a procédé au choix de la société VEOLIA EAU CGE, pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Approuve la proposition de la Commission de Délégation de Service Public,
- Décide en conséquence de confier l'affermage du service public d'eau potable, secteur « ARGOAT » à la société VEOLIA EAU CGE pour une durée de 9 ans,
- Approuve le projet de contrat de délégation et le projet de règlement de service,
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.

À la suite de cette présentation Monsieur Jean-Yves ROLLAND a souligné la fin de la dégressivité du prix de l'eau dans cette nouvelle DSP. Monsieur le Président, Alain KERBIRIOU, souligne que c'est un moyen pour les gros consommateurs de porter une réflexion sur leur usage de l'eau et qui répond aux nouvelles attentes législatives. Madame ROUXEL Catherine questionne ce choix de ne pas faire un geste et donne l'exemple de ne pas à avoir d'abonnements pour les particuliers. Monsieur Jean-Yves ROLLAND répond, que si l'absence d'abonnement pour certains bénéficiaires n'a pas été envisagée ici, les coûts se répercuteraient sur le prix de l'eau au m³.

Monsieur le Président rappelle que les critères analysés, par la commission Délégation Service Publique, sont nombreux. Monsieur Jean-Yves ROLLAND, membre de cette commission, conclut que la démarche n'a pas révélé la nécessité de changer de délégataire et que les points les plus importants étaient remplis par Véolia. Il ajoute l'importance de conserver deux délégataires sur le territoire du syndicat pour garder une mise en concurrence.

Monsieur Alain KERBIRIOU, remercie Monsieur Didier THOMAS du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor pour son accompagnement et son expertise dans cette procédure de délégation de service publique.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kr registre des deliberations du comite syndical et des de

Envoyé en préfecture le 04/12/2024 Reçu en préfecture le 04/12/2024

epubliérieizh Argoat

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

7- QUESTIONS DIVERSES

Projet d'optimisation informatique

Dans le cadre de son projet de sécurisation et d'optimisation informatique, le Président informe que lui-même ainsi que les agents du syndicat ont suivi deux après-midis de formations.

Des nouvelles adresses mails de contacts peuvent être transmises au sein des communes comme à tous interlocuteurs pertinents :

- adresses générales : syndicat@smaepkba.fr, secretariat@smaepkba.fr,
- urbanisme : urbanisme@smaepkba.fr,
- pour la responsable des services : louise.buhe@smaepkba.fr,
- pour le technicien : thomas.paris@smaepkba.fr.

Un message automatique sera envoyé à tous les correspondants qui utiliseront les anciennes adresses mails, en orange.fr, jusqu'au 31 décembre 2024.

En parallèle d'autres actions sont en cours pour la mise en conformité et la sécurité informatique.

- Monsieur le Président souhaite conclure cette séance sur les sujets importants à venir pour le syndicat en cette fin d'année :
- Le syndicat a entamé différentes réunions de travail sur le prix de l'eau 2025. Il est rappelé que comme dans tous les domaines, les coûts augmentent ainsi que les obligations règlementaires sur la qualité de l'eau ajoutant des dépenses financières importantes.
- Concernant le schéma directeur du SMAEP KBA, il est toujours en cours. Un travail parallèle sur le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) va commencer sur le territoire et demandé un investissement de temps d'études et de réflexions.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour et questions diverses sont épuisés, Monsieur le Président remercie les Conseillers Syndicaux.

Le Président Alain KERBIRIOU La secrétaire de séance Annette RAIMONDO

Le Président
Alain KERBIRIOU
Signé par : Alain KERBIRIOU
Date : 04/42/2024 BB/94 ALGUAT
Qualité : ORDO MA TEUR
22/30 SI NICOLAS DU PELEM
Tél. : 02 96 36 38 09

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Publié le t REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PUBLICATIONS DE L'ESTATE DE

EMARGEMENT COMITE DU 26 septembre 2 Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le

	TITRE	PRENOM			26 septembre	Publié le ID : 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE
4		33 9 50-453-450-43151	NOM	FONC	ELU(E) DE :	SIGNATURES
1	Madame	Annie	BENION	Délégué Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	195
1	Monsieur	Pierrick	PUSTOC'H	Délégué suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	
2	Monsieur	Claude	BERNARD	Délégué Titulaire	SAINT-YGEAUX	
2	Monsieur	Baptiste	LE ROUX	Délégué suppléant	SAINT-YGEAUX	
3	Monsieur	Eric	BERNARD	Délégué Titulaire	DUAULT	
3	Monsieur	Eric	LE ROUX	Délégué suppléant	DUAULT	
4	(4	en cours de nom	nination)	Délégué Titulaire	LOHUEC	
4	Monsieur	Jean	LE MARREC	Délégué suppléant	LOHUEC	
5	Monsieur	Yann	BOUTIER	Délégué Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	
5	Monsieur	Dominique	HUON	Délégué suppléant	MAEL-PESTIVIEN	
6	Monsieur	Yoannes	BRATTINGA	Délégué titulaire	MELLIONNEC	773
6	Monsieur	Pierre-Yves	DANIEL	Délégué Suppléant	MELLIONNEC	
7	Monsieur	Daniel	CORNÉE	Délégué titulaire	ROSTRENEN	
7	Madame	Nolwenn	BURLOT	Délégué suppléant	ROSTRENEN	
8	Monsieur	Alain	CUPCIC	Délégué Titulaire	KERGRIST-MOELOU	
8	Madame	Denise	DUNCANSON	Délégué Suppléant	KERGRIST-MOELOU	
9			Délégué Titulaire	TREOGAN		
9	(en cours de nomination)		Délégué suppléant	TREOGAN		
10	Monsieur	Christian	DAVID	Délégué Titulaire	SAINT-NICODEME	
10	Monsieur	Eric	GUYOMARD	Délégué Suppléant	SAINT-NICODEME	
11	Madame	Annette	RAIMONDO	Délégué Titulaire	SENVEN-LEHART	Jan ando
11	Monsieur	Didier	SIMON	Délégué Suppléant	SENVEN-LEHART	
12	Madame	Véronique	DILLASSER	Délégué Titulaire	PLOURAC'H	
12	Monsieur	Alain	Le Coant	Délégué Titulaire	PLOURAC'H	
13	Monsieur	Emile	DOHOLLOU	Délégué Titulaire	PLUSQUELLEC	
13	Monsieur	Yves	GUILLERM	Délégué suppléant	PLUSQUELLEC	a de la companya de l
14	Monsieur	Georges	GALARDON	Délégué Titulaire	SAINTE-TREPHINE	J.C.
14	Monsieur	Richard	LE DREFF	Délégué Suppléant	SAINTE-TREPHINE	
15	Monsieur	Raymond	GÉLÉOC	Délégué Titulaire	ROSTRENEN	
15	Monsieur	David	ROULLEAU	Délégué suppléant	ROSTRENEN	
16	Monsieur	Thierry	GILLET	Délégué Titulaire	TREBRIVAN	
16	Monsieur	Benoit	DRILLIEN	Délégué suppléant	TREBRIVAN	
17	Monsieur	Pascal	DELANGE E	Délégué Titulaire	PAULE	
17	Madame	Vanessa	LE BARON	Délégué suppléant	PAULE	
18	Monsieur	Rémy	GUILLOU	Délégué titulaire	PLOUISY	
7-10		Patrick	LE GUILLOU	Délégué suppléant	CALLAC	
18	Monsieur		and the same of the same and th	- Jugar Suppicalli		
18	Monsieur Monsieur	Hubert	HINAULT	Délégué suppléant	PLOUGUERNEVEL	

20	Monsieur	Michel	HUBY	Délégué Titulaire	KERPERT	Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le
20	Monsieur	Jean-Claude	MAHE	Délégué Suppléant	KERPERT	ID : 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE
21	Monsieur	Alain	KERBIRIOU	Délégué Titulaire	PLELAUFF	nicel
21	Madame	Christiane	DENIS	Délégué suppléant	PLELAUFF	C ATT
22	Madame	Jocelyne	KERFERS	Délégué Titulaire	PLEVIN	
22	Monsieur	Mickaël	TREUSSARD	Délégué suppléant	PLEVIN	
23	Madame	Catherine	BOUDIAF	Délégué Titulaire	SAINT-NICOLAS-DU- PELEM	- Laurdia
23	Monsieur	Christophe	GOUESLAIN	Délégué suppléant	SAINT-NICOLAS-DU- PELEM	
24	Monsieur	Jacques	LAMBERT	Délégué Titulaire	SAINT-SERVAIS	125
24	Monsieur	Mickael	LE CERF	Délégué suppléant	SAINT-SERVAIS	
25	Madame	Bernadette	LE BOËDEC	Délégué Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
25	Monsieur	Jean-Pierre	LE GUELLEC	Délégué suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
26	Madame	Rolande	LE BORGNE	Délégué Titulaire	MAEL-CARHAIX	
26	Monsieur	Jean-Pierre	TROQUIER	Délégué suppléant	MAEL-CARHAIX	
27	Monsieur	Philippe	LE GOUSSE	Délégué Titulaire	SAINT-NICOLAS-DU- PELEM	
27	Monsieur	Alexandre	PETIT	Délégué suppléant	SAINT-NICOLAS-DU- PELEM	a.
28	Monsieur	Nicolas	LE CAROFF	Délégué Titulaire	LE MOUSTOIR	
28	Monsieur	Christian	LE BARON	Délégué suppléant	LE MOUSTOIR	
29	Monsieur	Etienne	LE FER	Délégué Titulaire	TREFFRIN	
29	Madame	Myriam	MONTALVO	Délégué suppléant	TREFFRIN	Houte
30	Monsieur	Guy	LE FOLL	Délégué titulaire	MAEL-CARHAIX	\ IA
30	Monsieur	Claude	LE TERTRE	Délégué suppléant	MAEL-CARHAIX	THE TOUR
31	Madame	Sandra	LE NOUVEL	Délégué Titulaire	BON-REPOS-SUR-	
31	Madame	Corinne	LE BIHAN	Délégué suppléant	BLAVET BON-REPOS-SUR-	
32	Monsieur	François	LE QUEFFRINEC	Délégué Titulaire	CALLAC	
32	Monsieur	Michel	LE CALVEZ	Délégué Suppléant	CALLAC	
33	Monsieur	Guy	LE YOUDEC	Délégué Titulaire	PLOUGUERNEVEL	
33	Monsieur	Alain	GUEGUEN	Délégué suppléant	PLOUGUERNEVEL	
34	Monsieur	Pascal	LEYOUR	Délégué Titulaire	CARNOET	
34	Monsieur	Pascal	BANIEL	Délégué suppléant	CARNOET	
35	Monsieur	Sébastien	L'HERMITE	Délégué Titulaire	BON-REPOS-SUR- BLAVET	HEAMITE
35	Monsieur	Raoul	RIOU	Délégué suppléant	BON-REPOS-SUR- BLAVET	
36	Madame	Gwen	LUCAS	Délégué Titulaire	SAINT-CONNAN	
36	Monsieur	Michel	LE BARS	Délégué suppléant	SAINT-CONNAN	
37	Monsieur	Yvon	NEUDER	Délégué Titulaire	LOCARN	
37	Monsieur	Patrick	LE CORRE	Délégué suppléant	LOCARN	
38	Madame	Cécile	NICOLAS	Délégué Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
38	Madame	Jacqueline	GODET	Délégué suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
39	Monsieur	Yvon	PARCHEMINER	Délégué Titulaire	CALANHEL	
39	Madame	Nathalie	BOURDONNEC	Délégué suppléant	CALANHEL	

		T				Envoyé en préfecture le 04/12/2024
40	Madame	Geneviève	PINTO	Délégué Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Reçu en préfecture le 04/12/2024 Publié le
40	Madame	Marie-José	NOZAHIC	Délégué Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	ID: 022-200086841-20241128-28_11_2024_1-DE
41	Monsieur	Bruno	RAOULT	Délégué Titulaire	LANRIVAIN	Roon
41	Madame	Annie	LE ROLLAND	Délégué suppléant	LANRIVAIN	, ,
42	Monsieur	Daniel	REAU	Délégué titulaire	GOUAREC	John .
42	Monsieur	Xavier	CERTAIN	Délégué suppléant	GOUAREC	
43	Monsieur	Guillaume	ROBIC	Délégué Titulaire	ROSTRENEN	
43	Monsieur	Thomas	DUPONT	Déléguée suppléante	ROSTRENEN	Duran
44	Monsieur	Jean-Yves	ROLLAND	Délégué Titulaire	CALLAC	1
44	Madame	Christelle	LE BON	Délégué suppléant	CALLAC	
45	Madame	Liliane	ROPARS	Délégué Titulaire	ROSTRENEN	120
45	Monsieur	Christophe	JAGU	Délégué Suppléant	ROSTRENEN	
46	Madame	Maryline	SALMON	Délégué Titulaire	CANIHUEL	
46	Madame	Nathalie	TROEL	Délégué suppléant	CANIHUEL	
47	Monsieur	Gilles	THOMAS	Délégué titulaire	PLUSSULIEN	
47	Monsieur	Daniel	LE MOIGNE	Délégué Suppléant	PLUSSULIEN	
48	Monsieur	Pierre-Yves	MAHE	Délégué Titulaire	GLOMEL	
48	Monsieur	Alain	JOUAN	Délégué suppléant	GLOMEL	my
49	Monsieur	Jean-Claude	TOUPIN	Délégué Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	
49	Monsieur	Pascal	THORAVAL	Délégué suppléant	BULAT-PESTIVIEN	
50	Monsieur	J-Christophe	LE DANTEC	Délégué Titulaire	GLOMEL	4-00
50	Madame	Christine	ROBIC	Délégué suppléant	GLOMEL	
51	Monsieur	Jacques	TROËL	Délégué Titulaire	SAINT-GILLES- PLIGEAUX	
51	Monsieur	Maxime	LE LEPVRIER	Délégué suppléant	SAINT-GILLES- PLIGEAUX	
52	Madame	Catherine	ROUXEL	Délégué Titulaire	TREMARGAT	House
52	Madame	Audrey	COUTE	Délégué suppléant	TREMARGAT	